DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT

Objet:

Référence : 2024 / 7 / 1

OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS

> VACANCES SCOLAIRES

ANNEE 2025

DATE DE CONVOCATION 26 Novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE 26 Novembre 2024

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 23

PRESENTS: 18

VOTANTS: 23

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 059-215901463-20241202-20240701-DE

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Quatre, le Deux Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LLANES David, RECLOUX Hélène. SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DESROUSSEAUX Patricia donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal M. REVEILLON Eric donne pouvoir de vote à M. GHESTEM Charles-Edouard Mme SCELLIER Fabienne donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s:

A été nommé secrétaire : M. DECALONNE Jean-Louis

Il est rappelé à l'Assemblée que plusieurs accueils de loisirs seront organisés pendant les vacances scolaires de l'année 2025.

Appellation et durée des accueils :

- <u>Accueil d'hiver</u> : du Lundi 10 Février 2025 au Vendredi 21 Février 2025, soit 10 jours
- <u>Accueil de printemps</u> : du Lundi 7 Avril 2025 au Vendredi 18 Avril 2025, soit 10 jours
- Accueil d'été : du Lundi 7 Juillet 2025 au Vendredi 29 Août 2025, soit 38 jours (pas d'accueil le lundi 14 Juillet 2025 et le Vendredi 15 Août 2025)
- <u>Accueil d'automne</u> : du Lundi 20 Octobre 2025 au Vendredi 31 Octobre 2025, soit 10 jours

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 059-215901463-20241202-20240701-DE

En cas de modifications des dates des vacances scolaires par le Ministère de l'Education Nationale, les nouvelles dates de la zone B seront prises en compte.

Durée et horaire

- le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

Restauration:

Un service de restauration optionnel sera proposé aux familles le midi.

Garderie: Minne La MAL . Jame ar 9 June 19 Jun

Une garderie optionnelle sera proposée aux familles.
Elle permettra d'accueillir les enfants inscrits aux accueils le matin dès 7 h 30 et de les garder le soir jusqu'à 18 h 00.

Encadrement:

La bray pro Lad endato. Ja Drad

Pour chaque accueil de loisirs, il sera nommé 1 directeur, des directeurs adjoints et des animateurs au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Les dépenses suivantes seront inscrites au B.P 2025 :

- Rémunération des directeurs et animateurs (non titulaires) article 6413
- Achat de petit matériel : article 6068
- Achat de fournitures : article 60632
- Alimentation : article : 60623
- Produits pharmaceutiques : article 60628
- Prestations de services : article 6042
- Transport collectif: article: 624
- Frais de formation : à l'article 618

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pascal ZOUTE